

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Meyrargues.

PARTICIPATION DU PUBLIC DU 20/03/2018 au 20/04/2018

Fiche d'observation

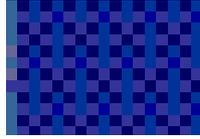
IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.
Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM Prénom
GASTALDI Richard et ses enfants Matteo et Erina
* Adresse complète (<i>Indiquez votre adresse postale complète : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, ... , code postal et ville</i>)
3340A chemin de l'Espougnac
13650 Meyrargues
Téléphone
XXXXXXXX
* Votre adresse de courrier électronique

* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>)
Mes enfants et moi sommes inquiets pour notre avenir à cause de ce projet qui peut fragiliser l'équilibre de notre famille au sens large. Mes parents, propriétaires de la bâtisse de l'Espougnac, risquent de tout perdre à cause de ce projet. Car aujourd'hui ce sont les loyers de la partie locative qui permettent d'entretenir et de garder ce Mas dans notre famille. Qui voudrait louer un appartement avec des fenêtres ouvrant sur une centrale de panneaux photovoltaïques sans aucune autre perspective ? Qui voudrait louer à côté d'une centrale de panneaux photovoltaïques avec les risques d'impact sur la santé de ce type d'exploitation ? Il est certain que ce projet remet en question notre patrimoine, c'est mon père qui a

renové de ses mains cet ancien relais de poste qui avait résisté au terrible tremblement de terre en Provence de juin 1909. Mais aujourd'hui on risque d'être atterré par la vague du photovoltaïque.

Ma sœur, mon frère et moi-même mettrons tout en œuvre pour préserver notre héritage.



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Meyrargues.

PARTICIPATION DU PUBLIC DU 20/03/2018 au 20/04/2018

Fiche d'observation

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.
Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM Prénom
BAGARRE Jean-Christophe, GASTALDI Sonia et leur fille Alix
* Adresse complète (<i>Indiquez votre adresse postale complète : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, ... , code postal et ville</i>)
3340B chemin de l'Espougnac
13650 MEYRARGUES
Téléphone
XXXXXXXX
* Votre adresse de courrier électronique
<div style="background-color: black; width: 100%; height: 15px;"></div>
* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>)
<p>Nous sommes contre ce projet pour les raisons suivantes :</p> <p>-notre maison avec un faitage à presque 10metres de haut surplombe le site d'implantation avec une vue panoramique jusqu'à la pompe à essence de l'autoroute que l'on devine à travers la végétation. Ce projet va nous laisser comme seule perspective depuis nos fenêtres des rangées de panneaux noirs sachant que notre environnement est déjà bien impacté par l'extension rapide ces dernières années de l'usine de goudron MDE. La déforestation va nous enlever une barrière phonique et visuelle naturelle par rapport à l'autoroute et la pompe à essence.</p>

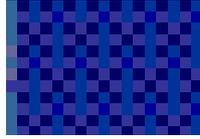
-le maire et le conseil municipal de Meyrargues a choisi arbitrairement le site de l'Espougnac, sans aucune étude d'autres sites d'implantations possibles sur la commune. Nous souhaitons qu'une étude complète de faisabilité sur la commune de Meyrargues soit menée pour que le choix du site soit réellement justifié.

-la société URBA48 semble bien fragile en termes de statut et de capital face aux enjeux financiers. Le risque de dépôt de bilan est élevé ce qui induit un risque plus important d'abandon de la centrale photovoltaïque à la moindre contrainte.

-EDF ne garantit plus le tarif de rachat du Kw/h, et pose la question de la rentabilité de certains sites. Ces dernières années nombres de centrales photovoltaïques sont laissées à l'abandon par ces sociétés éphémères. Pour le site de l'Espougnac la question de la rentabilité est également en jeu au vu de sa petite surface d'exploitation. Nous souhaitons qu'une étude de rentabilité du site de l'Espougnac avec compte de résultat et bilan prévisionnel sur 30 ans soit présentée par URBA48, afin d'attester de la viabilité économique de cette centrale.

-l'estimation de production du site de l'Espougnac permet de se poser la question sur le bilan énergétique de cette implantation. Nous savons aujourd'hui qu'au vu de l'évolution des tarifs et des pratiques, cette petite structure n'est plus un modèle rentable pour la planète. Les dernières études en la matière démontrent qu'il faut développer les structures individuelles chez les particuliers pour une autoconsommation.

Nous mettrons tout en œuvre afin que ce projet ne soit qu'un mauvais rêve et que cela ne devienne pas un véritable cauchemar pour les habitants du hameau de l'Espougnac.



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Meyrargues.

PARTICIPATION DU PUBLIC DU 20/03/2018 au 20/04/2018

Fiche d'observation

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.
Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* NOM Prénom
M et Mme GASTALDI Antoine et Bernadette
* Adresse complète (<i>Indiquez votre adresse postale complète : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, ... , code postal et ville</i>)
Résidence 3380 chemin de l'Espougnac – 13650 Meyrargues
Propriétaires et bailleur de la Bâtisse de l'Espougnac, composée de 7 logements tous occupés par des familles aux 3340A, 3340B, 3380, 3390A, 3390B, 3390C et 3400 du chemin de l'Espougnac – 13650 Meyrargues
Téléphone
XXXXXXXXXX
* Votre adresse de courrier électronique

* Vos observations (<i>Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue</i>)
Après avoir consulté les différents documents à notre disposition pour ce projet, nous avons l'impression d'avoir été oublié, nous n'avons eu aucune consultation préalable de la mairie de Meyrargues ni des porteurs du projet. La vue des usagers de l'autoroute semble plus importante que la vue depuis les fenêtres de notre bâtisse qui domine le site d'implantation. Nous avons également l'impression que la sauvegarde de la faune et de la flore prime sur le bien-être des habitants aux abords du site de la centrale photovoltaïque. Nous exigeons qu'une étude sérieuse et complète d'impact sur les habitants de

l'Espougnac soit réalisée avant toute autre décision sur ce projet.

Notre résidence personnelle (au 3380) à toutes ses fenêtres orientée sud-est, avec pour seule perspective le site d'implantation à une distance de moins de 100m du premier panneau photovoltaïque.

Nous avons des locataires qui sont ou pas informés du projet, ils ont la liberté de donner leur préavis à tout moment et donc ne vont pas forcément remplir une fiche d'observation pour ce projet et vous la transmettre.

Mais aujourd'hui ce projet risque de les pousser à partir le plus rapidement possible afin d'éviter les nuisances durant des mois de travaux et ensuite pour fuir le cadre de vie dégradé par une centrale photovoltaïque construite au pied de leur résidence.

Notre inquiétude est maintenant de pouvoir louer nos appartements avec ce projet et de conserver notre revenu de retraité afin de vivre décemment et entretenir notre patrimoine pour le transmettre un jour à nos enfants.

Voici notre avis sur le MRAE rendu par URBA48 :

-Dans le paragraphe 4-a page 7 du dossier, il est indiqué :

« L'insertion paysagère du projet a fait l'objet d'une analyse (décrite au point 6 de ce document) mettant en évidence un impact faible sur le paysage et nul sur le patrimoine, classé inscrit ou reconnu. Le maintien de zones de respirations devant les habitations, l'entretien raisonné des zones débroussaillées (OLD), et l'implantation d'une haie paysagère longeant la route à l'ouest permet d'obtenir un impact résiduel moyen à modéré en matière de perception depuis les zones d'habitats. »

Notre bâtisse est un ancien relais de poste du 18^{ème} siècle, qui fait partie du patrimoine provençal. Les dimensions du bâti son hors norme, avec des ouvertures de fenêtres proportionnelles et des hauteurs sous plafond de 3,5metres. Par rapport au site d'implantation notre bâtisse surplombe très largement le paysage avec une vue panoramique des fenêtres des habitations.

Aujourd'hui contrairement à ce qui est dit dans ce mémoire, l'impact sur notre bâtisse va être très fort en termes de dévalorisation de notre patrimoine.

Pour ce qui est de la zone de respiration évoquée, nous estimons qu'avec le premier panneau photovoltaïque implanté à moins de 100 mètres de nos fenêtres ce n'est pas viable et ce qui pourrait être acceptable c'est une zone de respiration d'au moins 500 mètres.

Concernant la haie paysagère implantée à l'ouest du site, par rapport à la hauteur de notre bâtisse aucune haie sera assez haute pour parer la vue dominante de nos fenêtres. De plus la haie ne sera pas implantée jusqu'à devant notre bâtisse et s'arrêtera avant pour des raisons d'ombrage si elle allait plus loin certains panneaux seraient à l'ombre de de cette haie une partie de la journée, ce qui veut dire que nous n'aurons aucun pare-vue devant nos fenêtres.

Nous exigeons qu'une étude sérieuse soit faite par organisme indépendant par rapport à l'impact visuel depuis notre bâtisse.

- Dans le paragraphe 4-b page 8 du dossier, il est indiqué :

« Enfin, ce site ne concerne, ni en termes de perception ni en termes de localisation, aucun monument ou un site protégé. »

Nous souhaitons que notre bâtisse, ancien relais de poste du 18^{ème} siècle faisant partie d'un réseau du même type de bâtisse en Provence, soit considérée comme un monument à protéger.

Dans le paragraphe 4-b page 9 du dossier, il est indiqué :

« Au printemps 2017, des inventaires écologiques complémentaires ont été menés à la suite de ceux réalisés durant l'été et l'automne 2016. Ces inventaires complémentaires ont mis en évidence des espèces à enjeux local fort (Chardon à aiguilles) et modéré (Ophrys de Provence). Le maître d'ouvrage a appliqué la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) et a fait le choix d'un évitement complet de l'ensemble des stations concernées, ce qui l'a conduit déposer une nouvelle demande de permis de construire. L'évolution du design du projet s'est traduite par une réduction de la surface clôturée de 0,6 % et une réduction de la surface des panneaux posées au sol de 2 %, permettant de préserver 70 individus de Chardons à aiguilles impactés initialement. Les solutions alternatives étudiées sont présentées p. 30 de l'étude d'impact, reproduites ci-après. »
Nous estimons qu'afin de protéger réellement le Chardon à aiguilles, qui est concentré sur une zone entre notre propriété et le passage de la canalisation de gaz soit préservée totalement de l'implantation de panneaux photovoltaïques. Cette bande de 300 mètres sans aucun panneau photovoltaïque permettrait de préserver l'implantation des Chardons à aiguilles du site de l'Espougnac.

Dans le paragraphe 6-a page 15 du dossier, il est indiqué :

Comme indiqué sur la carte des perceptions théoriques en page 138 de l'étude d'impact (cf. carte ci-dessus),

l'autoroute A51 est bordée de végétation et d'un talus, matérialisé par sur le visuel ci-dessous qui empêchent les vues sur le projet.

C'est totalement faux, il suffit de se rendre à pieds sur le site d'implantation de l'Espougnac pour constater que nous voyons circuler les voitures sur l'autoroute depuis plusieurs points de vue du site. Ce sont les voitures dans le sens Gap > Aix-en-Provence qui sont visibles à hauteur d'homme depuis plusieurs endroits de la zone constructible. Qui a fait cette étude d'impact sur les usagers de l'autoroute, il faudrait faire appel à un organisme indépendant pour avoir un rapport complet et impartial sur la réalité du terrain.

Pour finir et faire le parallèle au paragraphe 6-c page 18 sur les Effets cumulés avec d'autres projets, ce qui est résumé dans ce paragraphe est le point de vue du maître d'ouvrage avec des inexactitudes et des erreurs manifestes.

Nous réitérons notre demande pour obtenir des études d'impact réalisées en toute impartialité par des organismes indépendants.

Dans le cas où ce projet serait réalisé nous exigerons :

- que les panneaux photovoltaïques soient implantés à distance d'au moins 500m de notre propriété afin de sauvegarder notre environnement proche en termes de paysage visible des fenêtres de la bâtisse.
- que les locaux techniques soient éloignés d'au moins 500m de notre propriété afin d'éviter les nuisances.
- que l'accès au site ne fasse pas en passant devant notre perron du 3390 qui se trouve à moins d'1.5m du centre du chemin de l'Espougnac.

Nous allons lutter contre le système et mettre tout en œuvre avec notre avocat et les moyens légaux en notre disposition pour préserver notre retraite et notre patrimoine.